



PROCES VERBAL
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2014

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 25
Nombre de votants : 27

L'an deux mille quatorze, le 22 avril, à 20h30,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT,
Gilbert LE ROUSSEAU, Florence DANIEL, Gérard BECEL,
Isabelle MARCHAND DEDELOT, Pierre-Yves LEBAIL, Catherine
LEBON, Jürgen BUSER, Rachel SALMON, Roland ROUSSELLE,
Nathalie JEUNOT, Margaret GUEGAN-KELLY, Isabelle
MOEGLE, Dominique SALEZY, Philippe ROCHER, Sterenn
LECLERE Jérémie DELAUNAY, Noémie THEVEUX Jean-Marie
LEFEVRE, Philippe BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX,
Alexandra CHARTIER, Sylvain HARDY.

Date de la Convocation :
Mercredi 16 avril 2014

**Date d'affichage du
compte rendu** :
le 25 avril 2014

Absents : Alain JOSEPH, Jean- Pierre LOTTON,

Procurations : A. Joseph à F. Danel, J.-P. Lotton à G. Bécel

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Patrick Lahaye, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2014 : Monsieur le Maire soumet le procès verbal à l'approbation de l'assemblée. Monsieur Sylvain Hardy demande d'apporter une correction concernant les 30 000 € que représente le fait d'avoir 8 adjoints. Cette augmentation était calculée pour l'intégralité du mandat et non pour 3 ans, comme indiqué dans le PV. Il demande également que soit portée au PV sa demande de préciser les cas où le Maire serait autorisé à ester en justice. Madame Isabelle Marchand Dedelot demande également que son nom soit systématiquement écrit sous cette forme et que la coquille inscrite dans le PV sur ce point soit corrigée.

L'ensemble de ces modifications seront donc apportées.

1 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Les résultats à affecter sont les résultats de clôture, c'est-à-dire ceux composés des résultats d'exécution de l'exercice 2013 auxquels s'ajoutent les résultats de clôture de l'année précédente.

En outre, les éventuels restes à réaliser en section d'investissement devront être pris en compte dans l'affectation des résultats de clôture 2013.

Budget principal de la commune

Le compte administratif 2013 du budget principal présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 660 445,13 € et un excédent de clôture de 304 622,22 € en investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement en totalité à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2014, soit 660 445,13 €.

L'excédent d'investissement, soit 304 622,22 € sera reporté au budget primitif 2014 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget assainissement

Le compte administratif 2013 du budget assainissement présente un résultat de clôture d'exploitation excédentaire de 70 720,15 € et un excédent de clôture de 265 402,78 € en investissement.

Il est proposé de reporter 60 000 € de l'excédent de clôture de fonctionnement à l'article 1068 de la section investissement et un montant de 10 720,15 € à l'article R002 « résultat d'exploitation reporté » au budget primitif 2014 de la section d'exploitation.

L'excédent d'investissement, soit 265 402,78 €, sera reporté au budget primitif 2014 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « parc d'activités de Bellevue »

Le compte administratif 2013 du budget annexe « parc d'activités de Bellevue » présente un déficit de clôture de -92 041,94 € en fonctionnement et un déficit de clôture de -88 524,89 € en investissement.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de -92 041,94 € à l'article D002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2014.

Le déficit d'investissement, soit -88 524,89 € sera reporté au budget primitif 2014 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « Les Landes de Bellevue »

Le compte administratif 2013 du budget annexe « les Landes de Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 824 632,51 € et un déficit d'investissement de -18 079,30 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 824 632,51 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le déficit d'investissement de -18 079,30 € sera reporté au budget primitif 2014 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « ZAC les Rochers »

Le compte administratif 2013 du budget annexe « ZAC les Rochers » présente un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de -46 094,15 € et un déficit d'investissement de -69,72 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de -46 094,15 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2014.

Le déficit d'investissement de -69,72 € sera reporté au budget primitif 2014 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Budget annexe « ZAC Maisonneuve »

Le compte administratif 2013 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 25 669,43 € et un résultat de clôture nul en investissement.

Il est proposé de reporter au budget primitif 2014 l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 25 669,43 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Le compte administratif 2013 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 9 504,27 € et un excédent d'investissement de 15 067,25 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 9 504,27 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

L'excédent d'investissement de 15 067,25 € sera reporté au budget primitif 2014 à l'article R 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur Philippe Blanquefort souligne l'importance du résultat de fonctionnement du budget principal.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation des résultats des différents budgets telle que présentée ci-dessus.

2. VOTE DU TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert explique que pour répondre aux objectifs du projet de Communauté de Communes du Pays de Liffré, et notamment celui d'assurer un aménagement équilibré du territoire, il est nécessaire d'effectuer une opération progressive de rebasage des taux de taxe d'habitation à son profit. Les recettes supplémentaires d'imposition générées au niveau de la CCPL vont permettre une augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscale afin de se garantir pour l'avenir un niveau de DGF pour la CCPL le plus élevé possible.

Les recettes supplémentaires alimenteront une enveloppe constitutive d'un fonds de concours permettant d'apporter un soutien financier aux communes membres.

Pour la mise en place de ce mécanisme financier, il convient que la commune modifie ses taux de fiscalité à la baisse.

La baisse du taux de taxe d'habitation entraîne réglementairement une baisse du taux de la taxe sur le foncier non bâti.

La perte de recettes sera compensée par les fonds de concours de la CCPL.

Les taux proposés sont donc les suivants :

	2013	2014
TH	25,93	23,93
TFB	16,94	16,94
TFNB	49,03	45,25

L'application de ces nouveaux taux provoque une baisse des recettes de fiscalité d'un montant de 85 936 €, baisse des recettes qui est imputée en section de fonctionnement. Cette baisse sera intégralement compensée par le fonds de concours de la CCPL pour un montant de 85 936 € qui sera imputé en investissement. Cette opération implique mécaniquement un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement moindre par rapport aux années précédentes.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire cède la parole à l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

Monsieur Blanquefort prend la parole : « *Nous trouvons anormal que le projet de fonds de concours qui motive la baisse de la TH et de la TFNB que vous proposez dans cette délibération ne soit pas autrement évoqué. En effet, l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales stipule en son alinéa V « qu'afin de finaliser la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».*

Le premier accord a bien été obtenu lors de la séance du conseil communautaire du 17 avril. Reste, sauf erreur, à formaliser par une délibération l'accord formel de notre conseil, même s'il ne fait pas de doute. Ce pourrait également être l'occasion d'être informés sur le projet que vous avez retenu pour justifier de cette demande de fonds de concours.

Nous demandons donc, avant de voter pour les taux des taxes directes, qu'une délibération spécifique soit ajoutée à l'ordre du jour, ce qui doit être possible dans la mesure où le règlement intérieur de notre conseil municipal n'a pas été encore adopté.

S'agissant des taux des taxes directes locales, nous nous félicitons, en particulier pour les agriculteurs, de la baisse du taux de la TFNB qu'entraîne mécaniquement la baisse de la TH qui est proposée pour alimenter ce mécanisme financier permettant la création du fonds de concours. Il faut préciser que cette baisse de la fiscalité locale n'est qu'apparente : la baisse de la TH de la Bouëxière sera compensée par une hausse du même montant de la TH au niveau de la CCPL.

Vous le savez, la baisse de la fiscalité locale était une des mesures que nous proposons dans notre programme. Nous regrettons donc vivement que vous n'alliez pas plus loin, même de façon très modérée, en profitant du montant très important de l'excédent de fonctionnement qui a été évoqué précédemment. Une telle mesure aurait été sûrement appréciée au moment où chacun peut mesurer l'effet de l'augmentation des différents impôts directs ou non.

Pour ces différentes raisons, nous nous abstenons pour la délibération proposée. »

Monsieur le Maire explique quant à lui que les collectivités locales vont devoir participer à l'effort de redressement national. La Dotation Nationale de Péréquation connaît déjà une baisse de 50 000 € cette année et la baisse totale de la Dotation Globale de Fonctionnement est de 70 000 € pour notre commune.

Cette baisse des recettes fait qu'une baisse de la fiscalité ne serait pas bienvenue. L'enjeu du mandat sera plutôt de réussir à maintenir les taux alors que les dotations vont baisser.

Pour ce qui est du fonds de concours, son affectation et la demande de versement seront votés lors d'un prochain conseil municipal. Les travaux de voirie prévus au budget 2014 soit 240 000 euro justifieront le versement du fonds de 85 936 €.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte les taux de taxes locales tels que présentés ci-dessus.

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Budget principal

Madame Aline Guilbert rappelle que le budget principal est voté par chapitre en investissement.

Elle explique également que suite à l'information de la baisse de la dotation nationale de péréquation de 50 000 € transmise après la commission finances, des modifications ont été apportées sur les investissements. 3 projets ont été reportés en 2015 : une débroussailleuse pour les espaces verts, la modification de l'éclairage du Centre Rey Leroux et le panneau d'affichage électronique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	3 241 322,00	3 241 322,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 582 237,30	1 582 237,30

Monsieur le Maire donne la parole à l'assemblée avant de procéder du vote. Monsieur Blanquefort suggère de remplacer l'achat de l'épareuse par un contrat de location avec un agriculteur. Monsieur le Maire répond que les services cherchent une solution moins onéreuse pour le renouvellement de ce matériel. La location ne se trouve pas, mais on envisage de rechercher un matériel d'occasion récent.

Monsieur Le Rousseau précise que les services de la commune l'utilisent pendant deux mois et qu'il paraît difficile qu'un agriculteur soit disponible pendant une telle période.

Madame Chiloux s'étonne du coût de l'abribus sécurisé. Monsieur Le Rousseau explique qu'il ne s'agit pas que de l'abri, mais également de travaux de voirie et de busage liés à cet aménagement. D'autre part, la somme inscrite au budget est une estimation et son coût réel sera peut-être inférieur.

Monsieur le maire précise que notre vigilance sur les investissements de la commune est permanente. D'ailleurs l'arrêt de la rue de la forêt est un abri de bus d'occasion reconditionnée afin de diminuer son coût.

Monsieur Hardy demande si le programme voirie sera examiné en commission. Monsieur Le Rousseau répond qu'une partie est déjà actée, mais que le reste, et notamment la voirie rurale sera étudiée en commission, une

commission itinérante sera probablement proposée pour voir sur le terrain l'état des chaussées et définir les priorités. Il précise également qu'un appel d'offres mutualisé sera fait cette année avec les communes de la CCPL.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif de la commune tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	197 828,86	197 828,86

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	741 128,74	741 128,74

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif de la commune tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « Parc d'activités de Bellevue » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	953 813,88	953 813,88

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	963 431,27	963 431,27

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget annexe du parc d'activités de Bellevue tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « Les Landes de Bellevue » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 341 629,27	1 341 629,27

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	422 079,30	422 079,30

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget annexe des Landes de Bellevue tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « ZAC les Rochers » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	46 234,60	46 234,60

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	139,44	139,44

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget annexe du parc d'activités de Bellevue tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « ZAC Maisonneuve » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	25 669,43	25 669,43

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	0	0

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget annexe de la ZAC Maisonneuve tel que présenté ci-dessus.

Budget annexe « Atelier relais Bellevue » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	22 192,27	22 192,27

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	66 280,25	66 280,25

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (5 abstentions) et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget annexe de l'atelier relais tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le maire note que les élus de la minorité s'abstiennent pour le développement des entreprises en

s'abstenant sur le budget « Atelier Relais ».

Monsieur Blanquefort répond que la minorité s'est abstenue sur la globalité des budgets annexes, faute d'avoir été associée à leur réalisation. Madame Guilbert rappelle à Monsieur Blanquefort que, comme elle l'avait indiqué en commission de finances, les budgets annexes sont réalisés avec la collaboration du responsable de la trésorerie, et que cette personne était absente pour des raisons familiales.

4. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2014

Rapporteur : Monsieur Gérard Bécel

Monsieur Gérard Bécel rappelle que la commission « vie associative et sports » avait élaboré en 2009 de nouveaux critères axés sur la jeunesse et permettant une plus grande équité dans la répartition des subventions aux associations sportives et culturelles.

La commission vie associative s'est réunie le mardi 15 avril 2014 et propose les attributions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention votée en 2013	Subvention 2014 selon critères	Subvention exceptionnelle	Proposition 2014
ADMR	2 100 €	2 100 €		2 100 €
Am. Donneurs de sang bén. canton Liffré	100 €	100 €		100 €
Anciens Combattants UNC AFN et PG	315 €	315 €		315 €
ART & CO (Artisans et Commerçants)	1 875 €	1 000 €		0 €
Association Communale des Chasseurs	600 €	600 €		600 €
Association Familles Rurales s. Art Floral	174 €	180 €		180 €
Assoc. Familles Rurales s. Espace Jeunes	21 446 €	564 €	21 836 €	22 400 €
Association Familles Rurales s. Piscine	252 €	216 €		216 €
Association Sportive MLK	150 €	150 €		150 €
Athletic Club Bouëxiérais	500 €	500 €		500 €
Bouexazik	2 300 €	2 000 €		4 000 €
Buxeria Archéologie Histoire	100 €	100 €		100 €
Cercle des Retraités	460 €	500 €		500 €
Comité des Fêtes	375 €	0 €		0 €
Danse Attitude	2 418 €	3 516 €		3 516 €
Equidicap	200 €	0 €		0 €
Espérance section Aérogym	366 €	468 €		468 €
Espérance s. Badminton & Tennis de T.	4 128 €	4 194 €		4 194 €
Espérance section Cyclotourisme	300 €	294 €		294 €
Espérance section Football	6 700 €	6 246 €		6 246 €
Espérance section Judo	5 550 €	5 112 €		5 112 €
Espérance section Multisports	624 €	492 €		492 €

Espérance section Pétanque	1 212 €	954 €		954 €
Espérance section Randonnée Pédestre	432 €	450 €		450 €
Espérance section Tennis	2 658 €	2 718 €		2 718 €
Espérance section Volley-Ball	534 €	198 €		198 €
Gribouill'Notes	650 €	650 €		650 €
Gymnastique Volontaire	896 €	612 €		612 €
La Bouëxière – Échanges	1 000 €	1 000 €		1 000 €
La Gaule Romaine	3550€	1 572 €	2 928€	4 500 €
Les Amis du Tai	108 €	144 €		144 €
Passage à l'Acte	540 €	156 €		264 €
Ulysse 89	600 €	690 €		690 €
La Bouëxière Couture	0€	0 €	200 €	200 €
Espérance section Multisports CO	392 €	84 €		84 €
Yoga	168 €	138 €		138 €
		38 013 €	24 964 €	64085 €

OGEC École Maternelle	69 846,00 €		68 699,00 €
OGEC École Élémentaire	27 577,00 €		31 520,00 €
OGEC Cantine effet QF	3 750,00 €		4 472,00 €
OGEC Contrib rédn déficit cantine (0,30 € / enfant)	4 318,00 €		4 452,00 €
APEL jouets de Noël (11 € / enfant)	682,00 €		726,00 €
APEL projets (36 € /enfant)	5 544,00 €		6 012,00 €
	104 106,00 €		115 881,00 €

TOTAL GENERAL		179966,00 €
Provision pour TAP école privée		8 000,00 €
Provision associations		5 034,00 €
total réalisé 2013	183 778,32 €	total budget subventions 2014 193 000,00 €

Monsieur Bécél précise que l'association Art'n Co se met en sommeil pour l'année 2014 et que par conséquent, elle ne demande pas de subvention et que d'autre part, il était prévu à l'origine une somme de 2000 € pour Bouëxazik, qui a été revue à 4000 €, compte-tenu du résultat déficitaire du festival « Ton air de Bouëx ».

Monsieur Jean-Marie Lefevre s'est abstenu pour l'association Danse Attitude.

Les personnes suivantes se sont abstenues concernant le vote de la subvention aux associations auxquelles elles font respectivement partie :

Monsieur Sylvain Hardy et Monsieur Gilbert Le Rousseau pour l'ADMR

Monsieur Pierre-Yves Lebaill pour Passage à l'acte

Monsieur Gérard Becel pour la section randonnée de l'Espérance

Monsieur Patrick Lahaye pour l'association des chasseurs

Madame Isabelle Marchand Dedelot pour Gribouill'Notes et La Bouëxière Echanges

Monsieur Jürgen Buser pour La Bouëxière Echanges

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Accepte les attributions de subventions telles que présentées ci-dessus.

5. TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE LA PASSERELLE

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand Dédelot

Il est proposé de procéder à une augmentation du prix de la journée de 0,6 % (taux d'inflation sur un an) sur le tarif un enfant de la tranche 4, qui sert de tarif de base, et d'affecter ensuite les coefficients en fonction du quotient familial. Le rabais de 2 € consenti pour les tarifs 2 enfants présents et plus est maintenu. Les seuils de quotients familiaux sont inchangés.

TARIFS ALSH A LA JOURNEE

Les tarifs proposés à la journée à compter du 7 juillet 2014 sont donc les suivants :

Tranche	seuils QF 2013/14 (€)	Tarif 2013/14 (€) 1 enfant	Variation par rapport au tarif 4	Tarif 2013/14 (€) 2 enfants ou + présents	Tarif été 2014 (€) 1 enfant	Variation par rapport au tarif 4	Tarif 2013/14 (€) 2 enfants ou + présents
1	<= 420	7,35	-15 %	5,35	7,40	-15 %	5,40
2	<= 585	7,79	-10 %	5,79	7,83	-10 %	5,83
3	<= 710	8,22	-5 %	6,22	8,27	-5 %	6,27
4	<= 1000	8,65	0	6,65	8,70	0	6,70
5	<=1420	9,09	+ 5%	7,09	9,14	+ 5%	7,14
6	> 1420	9,52	+ 10 %	7,52	9,57	+ 10 %	7,57

Les tarifs s'entendent prestation CAF déduite et correspondent au montant à régler par les familles. Les familles non allocataires CAF ou MSA se verront appliquer une majoration de 3,92 € par enfant.

TARIFS MINI-CAMPS ALSH

Ce tarif s'applique en supplément du tarif journalier.

Il est proposé de maintenir les montants du supplément journalier pour les mini-camps. Les tarifs suivants sont donc proposés :

Tranche	Supplément journée été 2013 (€)	seuils QF été 2014 (€)	Proposition supplément journée été 2014
1	17,00	<= 420	17
2	18,00	<= 585	18
3	19,00	<= 710	19
4	20,00	<= 1000	20
5	21,00	<=1420	21
6	22,00	>1420	22

Désistement :

Les éventuels désistements doivent intervenir au plus tard une semaine avant le ou les jours annulés. Dans le cas contraire, la ou les journées, l'éventuel supplément mini-camp et les repas correspondants seront facturés 100 %, sauf désistement pour motif médical (présentation d'un certificat) ou cas de force majeure.

PASSERELLE

Pour l'été 2014, il est proposé de maintenir les tarifs 2013 :

Tranche	seuils QF 2013-14 (€)	ratios	après-midi	journée	Mini-séjour La journée
1	<= 420	0,85	5,95	10,20	25,50
2	<= 585	0,9	6,30	10,80	27,00
3	<= 710	0,95	6,65	11,40	28,50

4	<= 1000	1	7,00	12,00	30,00
5	<=1420	1,05	7,35	12,60	31,50
6	> 1420	1,1	7,70	13,20	33,00

En cas de désistement, plus de 4 jours calendaires avant le jour de l'activité, un montant de 100 % sera facturé à la famille, sauf désistement pour motif médical (présentation d'un certificat) ou cas de force majeure.

Quand la passerelle n'est ouverte que l'après-midi, les enfants (de 10 ans) peuvent être accueillis le matin à l'ALSH et une journée passerelle complète sera facturée.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Adopte les tarifs présentés ci-dessus qui seront en vigueur du 7 juillet 2014 au 29 août 2014.

6. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau explique que des travaux supplémentaires ont été nécessaires. L'extension du réseau d'assainissement sur la route de Chateaubourg initialement prévu sous accotement a du, compte tenu de l'emplacement et de l'espacement entre les réseaux existants (buse d'eaux pluviales et 2 conduites d'eau potable, être repositionné sous la chaussée départementale. Cette modification implique des travaux supplémentaires qui portent principalement sur le changement de la nature de la canalisation (fonte) et sur les réfections de tranchées (grave bitume de 11 cm + couche de roulement : 7 cm).

Pour un montant de 24 741,72 € HT

Suite aux études d'exécution qui ont permis de préciser les côtes fil d'eau des sorties des habitations, 2 tronçons (allée de la Vignole et Allée de Grande Fontaine) ont légèrement été approfondis de 20 cm afin de raccorder gravitairement 4 habitations. Ces mesures ont pour incidence une plus-value sur les cubatures de terrassement :

Montant allée de la Vignole : 1 121,70 € HT

Montant allée de Grande Fontaine : 1 175,24 € HT

Par ailleurs, pour l'implantation et le raccordement du poste de Bellevue, il a été nécessaire de modifier le busage existant sur une longueur de 18ml avec la création d'un nouveau regard.

Montant du busage poste de Bellevue : 1 473,00 € HT

De plus, à la demande de la collectivité, un branchement supplémentaire a été réalisé à l'extrémité de la RD 101.

Montant du branchement : 541,94 HT.

Le montant total de ces travaux s'élève donc à 29 053,60 € HT, soit 34 864,32 € TTC et porte le montant du marché à 563 502,07 € HT, soit 674 064,69 € TTC

Monsieur Sylvain Hardy, qui a un lien professionnel avec l'entreprise titulaire du marché ne prend pas part au vote.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n° 1 au marché d'extension du réseau d'assainissement collectif et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant .

7. AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Compte tenu de la qualité des matériaux extraits lors des terrassements, l'entreprise a, sous couvert de la maîtrise d'œuvre et suite à des essais de compactage concluants, partiellement réutilisée ces matériaux en remblaiement des tranchées pour les couches en profondeur à la place des matériaux d'apport prévus au marché :

0/31.5 (11,64 € / m3)

Quantité marché : 3 940 m3

Mis en œuvre : 2 187 m3

Moins value : -20 404,92 € HT

Cet avenant en moins value porte le montant total du marché à 543 097,15 € HT, soit 649 578,79 € TTC.

Monsieur Sylvain Hardy, qui a un lien professionnel avec l'entreprise titulaire du marché ne prend pas part au vote.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n° 2 au marché d'extension du réseau d'assainissement collectif et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29.